

Direction des services fiscaux
Service de la fiscalité des particuliers
Mél : particuliers.dsf@gouv.nc
Tél. : 25 76 62 - Fax : 25 75 79

**DECLARATION D'EXISTENCE
DES SOCIETES IMMOBILIERES
NOUVELLEMENT CONSTITUEES
(Article 142 I du code des impôts)**

Raison sociale :

Forme juridique :

Siège social :

Durée :

Tél/fax/mél :

Adresse de correspondance :

Objet ou activité principale exercée :

Lieu du principal établissement :

Date de signature du statut :

Date d'enregistrement du statut :

Date d'immatriculation au RCS :

N° RID :

Date de clôture de l'exercice social :

Option IS : OUI / NON

Date de clôture du premier exercice social (si différent) :

*(NB : JOINDRE UN EXEMPLAIRE DU STATUT ENREGISTRE, L'EXTRAIT KBIS,
L'INSCRIPTION RIDET ET L'OPTION IS EVENTUELLE SIGNEE DE TOUS LES ASSOCIES)*

GERANTS – ASSOCIES - GERANTS-ASSOCIES :

NOM (ou raison sociale)	PRENOMS	DOMICILE	QUALITE

(A compléter sur feuille annexe en cas de besoin)

COMPOSITION DU CAPITAL SOUSCRIT :

TITRE	NOMBRE	FORME	MONTANT	LIBERE

REPARTITION DU CAPITAL :

NOM-PRENOM DES ASSOCIES (ou raison sociale)	NOMBRE DE PARTS (ou %)	MONTANTS

CAPITAL SOCIAL SOUSCRIT APPELE (si différent de celui souscrit) :

**SOCIETES EXERCANT EN NOUVELLE-CALEDONIE SANS Y AVOIR LEUR SIEGE SOCIAL
(établissement stable) :**

Lieu du principal établissement en Nouvelle-Calédonie :

Nom et prénom, adresse et qualité du représentant en NC :

REFERENCES BANCAIRES : (Banques, intitulés des comptes, numéros des comptes)

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

A, Le

(Signature)

**DOCUMENT A REMPLIR PAR LES SOCIETES VISEES A L'ARTICLE 49 du CI SOUMISES A
L'IMPÔT SUR LE REVENU.**

DANS LES LES 3 MOIS DE LEUR CONSTITUTION

Secrétariat général du gouvernement

Direction des services fiscaux

Service de la fiscalité Professionnelle

Mél : professionnels.dsf@gouv.nc
Tél. : 25-76-09 - Fax : 25-75-43

DEMANDE D'OPTION IS*

Je soussigné(e) / nous soussignons : (noms, prénoms et adresses de tous les associés ou participants)

-
-
-
-
-
-
-

Associé(e)(s) de la société :N° RID :
Adresse du siège :

REPARTITION DU CAPITAL :

NOM-PRENOM DES ASSOCIES (ou raison sociale)	NOMBRE DE PARTS (ou %)	MONTANTS

Opte / optons pour l'assujettissement de l'entreprise à l'impôt sur les sociétés (IS) à compter de l'exercice ouvert le, conformément aux dispositions de l'article 4-II du code des impôts.

* **Attention : cette option est irrévocable.**

Nouméa, le

Signature(s) de tous les associés ou participants obligatoire :

--	--	--	--	--	--	--

EXTRAIT DU CODE DES IMPOTS

Article 4

(modifié par loi du pays n° 2007-8 du 28 novembre 2007 – Art 4)

I. Les sociétés civiles et toutes autres personnes morales sont également passibles dudit impôt dès lors qu'elles revêtent en droit ou en fait l'une des formes visées à l'article 2 ou qu'elles se livrent de manière habituelle à des opérations de caractère commercial.

II. Sont par ailleurs soumises audit impôt, si elles optent pour leur assujettissement :

- . les sociétés à responsabilité limitée dont l'associé unique est une personne physique ;
- . les sociétés en nom collectif ;
- . les sociétés en commandite simple ;
- . les sociétés civiles autres que celles visées au **I** ;
- . les sociétés en participation.

Cette option pour être valable à compter d'un exercice déterminé, doit être formulée par écrit et adressée, dans les trois premiers mois dudit exercice, aux services fiscaux.

Elle indique la désignation de la société, l'adresse du siège social, les noms, prénoms et adresse de chacun des associés ou participants ainsi que la répartition du capital entre ces derniers. Elle est signée par tous les associés ou participants.

L'option régulièrement exercée est irrévocable.